



Sheford
1792

L'HUMAIN *nature*
en harmonie avec la



Guide du citoyen 2021 - 2022



Guide du citoyen, parution avril 2021

Textes : Municipalité du Canton de Shefford, Caroline Rioux, agente aux communications

Photos : Denise Papineau, Nancy Meese, Francine Langlois et archives de la Municipalité

Mise en page et graphisme : Aline Plante, Imprimerie Duval

Impression : Imprimerie Duval

Papier issu de sources responsables.

Sommaire

Bienvenue à Shefford!

- Caractéristiques 5

Conseil municipal

- Mot du conseil 6
- Le maire et les conseillers municipaux 7
- Shefford en harmonie avec la nature 8-9

Nous joindre

- Direction générale et administration 10
- Loisirs et événements 10
- Service de l'urbanisme et de l'environnement 10
- Service des travaux publics 10
- Service de sécurité incendie et urgences 10
- Adresses et heures d'ouverture 11

Communications

- Bulletin municipal 12
- Site Internet 12
- Infolettres régulière et spéciale 12-13
- Facebook Canton Shefford 13

Rôle d'évaluation foncière et Taxation 13-14

Travaux publics

- Demande urgente et non urgente (Voilà! Signalement) 14
- Déneigement et règles 15
- Entretien des routes 16

Urbanisme et environnement

- Abattage d'arbres 17
- Abris d'autos temporaires 17
- Agrile du frêne 17-18
- Bandes riveraines 18
- Espèces exotiques et envahissantes 18-19
- Comité consultatif d'urbanisme et dérogation mineure 19-20
- Entretien d'un puits 20
- Numéro d'immeuble (réglementation) 21
- Permis et règlements 21-22
- Vente-débaras 22

Sécurité

- Service incendie 23
- Feux extérieurs et permis 23-24
- Numéro d'immeuble 24
- Programme PAIR 24-25
- Sécurité et santé publique 25-26

Loisirs

- Loisirs et inscription27
- Ententes intermunicipales.....28
- Politique des loisirs (demande de remboursement).....29

Culture

- Bibliothèques30
- Créatifs de Shefford.....30
- Patrimoine31-32-33

Vie communautaire

- Aides financières33-34-35
- Aînés actifs+ de Shefford35
- Politique des aînés et politique familiale35-36

Espaces verts

- Parcs municipaux36
- CENS (patrouilleurs)37
- Réserve naturelle38
- Pistes cyclables39

Animaux

- Animaux suspects ou morts, poules urbaines39-40
- Animaux errants/Entente SPA des Cantons40
- Médaille et présence dans les parcs.....41
- Protection de la tortue des bois41-42

MRC de La Haute-Yamaska

- Collectes et écocentres.....42
- Transport adapté pour nous Inc.....43-44
- Vidange des fosses septiques.....43

Ressources

- Bureau de poste44
- Circonscriptions provinciale et fédérale44
- CPE Chez Nous (2 établissements)44
- CSSVDC (Lab-École)45
- Santé et services sociaux.....45
- Service 21146
- Sites gouvernementaux46

Bienvenue à Shefford!

Caractéristiques

Avec une magnifique montagne en son cœur, la Municipalité du Canton de Shefford compte *7409 habitants et fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska. Elle appartient à la région administrative de la Montérégie, toutefois en santé, la Municipalité relève de la région de l'Estrie.

La Municipalité du Canton de Shefford constitue un milieu de vie unique pour les générations actuelles et futures. L'augmentation de la population est la preuve que de plus en plus de gens découvrent le plaisir de vivre à Shefford avec ses grands espaces verts, où l'épanouissement et la croissance sont en harmonie avec la nature et l'environnement.

Riche d'un patrimoine unique, la Municipalité met tout en œuvre afin que vous puissiez découvrir ce joyau de La Haute-Yamaska. Fondé en 1792, le Canton de Shefford fut profondément et historiquement marqué par les guerres et les grandes crises internationales. Les nombreux loyalistes, qui s'y établirent au cours de la guerre d'indépendance, façonnèrent un premier volet historique.

De par ses quelques 181 kilomètres de route, la Municipalité se distingue. Venez parcourir ses pistes cyclables, ses sentiers et vous y découvrirez de magnifiques paysages, sa réserve naturelle avec une faune et une flore diversifiées, ses parcs avec une montagne pour la pratique de vos activités comme la randonnée pédestre ou la raquette en saison hivernale et bien entendu une population chaleureuse et accueillante.

(*Source : Décret de population pour 2021)



Conseil Municipal



Mot du conseil

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à vous, nouveaux résidents!

La Municipalité du Canton de Shefford, l'endroit où l'humain est en harmonie avec la nature, est heureuse de vous accueillir au sein de sa population.

Au fil des ans, le conseil municipal s'est engagé à offrir aux citoyens de Shefford un milieu de vie de qualité, un endroit où une importance particulière est accordée au respect de la nature, à la préservation des grands espaces verts et de l'environnement. Le développement durable demeure au cœur de nos priorités. Certes, la diversité de notre panorama naturel et notre qualité de vie font l'envie de bien des gens.

Vous trouverez dans ce Guide du citoyen toute l'information pertinente reliée à nos différents services : Finances, Urbanisme et environnement, Communications, Travaux publics, Sécurité incendie, ainsi que Loisirs, arts, culture, tourisme, famille et communautaire.

Vous prendrez connaissance également des règlements municipaux permettant ainsi de mieux vivre en collectivité. Vous en saurez davantage sur les services offerts par la MRC de La Haute-Yamaska, notamment en ce qui concerne les collectes des matières résiduelles. Finalement, vous obtiendrez les ressources disponibles dans la région. Conservez ce guide à portée de main, car il vous sera bien utile.

Encore une fois, le conseil municipal vous souhaite la bienvenue dans votre nouvel environnement domiciliaire.

Bonne lecture!

Le conseil municipal

Le maire et les conseillers municipaux



La Municipalité n'est pas divisée en districts électoraux. En conséquence, chaque membre du conseil vous représente.

Le maire et les conseillers sont également responsables de différents comités tels Communications, Cour Municipale, Loisirs, arts, culture, tourisme, famille et communautaire, Finances, Ressources humaines, Sécurité publique, Transport, Urbanisme et Voirie.

Les séances du conseil municipal sont publiques et les citoyens sont les bienvenus.

Rendez-vous au cantonshefford.qc.ca pour voir le calendrier des séances du conseil et pour connaître les différents comités sur lesquels siègent le maire et les conseillers.

Maire

Monsieur Éric Chagnon

chagnon.eric@cantonshefford.qc.ca

Siège # 1

Madame Denise Papineau

Conseillère

papineau.denise@cantonshefford.qc.ca

Siège # 2

Madame Johanne Boisvert

Conseillère

boisvert.johanne@cantonshefford.qc.ca

Siège # 3

Monsieur Jérôme Ostiguy

Conseiller

ostiguy.jerome@cantonshefford.qc.ca

Siège # 4

Poste vacant

Siège # 5

Madame Francine Langlois

Conseillère

langlois.francine@cantonshefford.qc.ca

Siège # 6

Monsieur Michael Vautour

Conseiller

vautour.michael@cantonshefford.qc.ca

Shefford en harmonie avec la nature

Certification carboneutre

La Municipalité du Canton de Shefford a obtenu sa certification carboneutre le 5 mars 2020. La firme spécialisée LCL Environnement a procédé à la remise du certificat à la Municipalité.



Pour ce faire, un inventaire corporatif de GES pour l'année 2018-2019 a été réalisé par l'entreprise LCL Environnement pour le compte de la Municipalité, afin qu'elle puisse connaître son impact environnemental et climatique et compenser l'ensemble des émissions produites.

Pour y arriver, LCL Environnement a proposé plusieurs mesures et actions à la Municipalité comme la plantation d'arbres, une formation écoconduite aux employés, l'achat de véhicules électriques au moment opportun, etc. Ces recommandations permettront à la Municipalité de réduire ses émissions à court, moyen et long terme.

Bornes électriques disponibles aux citoyens



La Municipalité a fait l'acquisition de deux bornes de recharge pour véhicules électriques, dans l'optique de soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et améliorer la qualité de l'air.

Ces deux bornes électriques standard SmartTwo de 240 volts sont installées aux abords du stationnement du côté droit de la bâtisse de la mairie. Elles sont la propriété de la municipalité, toutefois la gestion du service de recharge public relève d'une entente de partenariat avec le Circuit électrique d'Hydro-Québec.






Les utilisateurs peuvent avoir accès à la recharge par carte RFID ou avec l'application mobile du Circuit électrique disponible dans l'App Store ou sur Google Play.

Les utilisateurs du Circuit électrique bénéficient d'un service d'assistance téléphonique en tout temps exploité et géré par CAA-Québec ainsi que d'un service de repérage de bornes. Le site Web lecircuitelectrique.com et l'application mobile Circuit électrique pour iOS et Android sont mis à jour au fur et à mesure que de nouvelles bornes sont déployées.

Nouveau programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes à recharge électrique résidentielles



La Municipalité a instauré un programme d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de nouvelles bornes de recharge électrique à usage résidentiel pour ses citoyens. Cette aide financière consiste à payer 25 % du coût d'acquisition et d'installation de votre borne à recharge électrique, soit jusqu'à concurrence de 250 \$.

Conditions pour bénéficier du programme, votre borne doit être :

-  Fixe et pour usage résidentiel seulement;
-  Alimentée par une tension de 208 à 240 volts;
-  Acquise neuve auprès d'un fournisseur de bornes de recharge électrique et installée par un entrepreneur électricien détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
-  Installée sur la propriété du demandeur, laquelle doit obligatoirement être située sur le territoire du Canton de Shefford;
-  Acquise et installée à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une seule borne de recharge est admissible par adresse civique résidentielle sur le territoire de Shefford. Un formulaire est disponible en ligne au cantonshefford.qc.ca pour faire votre demande. Pour être traité, votre dossier devra être présenté avant le 10 janvier de l'année suivant l'installation et être complet.

Votre demande doit être accompagnée de copies lisibles des factures :

-  D'acquisition de votre borne de recharge électrique avec le nom et le numéro du modèle ainsi que les coordonnées complètes du fournisseur;
-  De l'entrepreneur électricien sur laquelle doit apparaître son numéro de la RBQ et l'adresse de la réalisation des travaux d'installation de la borne.

La date d'entrée en vigueur du programme est le 1^{er} janvier 2021.

Pour toute information, veuillez communiquer à l'adresse courriel info@cantonshefford.qc.ca ou par téléphone au 450 539-2258, poste 0.



Nous joindre



Direction générale et administration

Téléphone : 450 539-2258
Télécopieur : 450 539-4951
Courriel : info@cantonshefford.qc.ca

Communications

Courriel : communications@cantonshefford.qc.ca

Loisirs et événements

Courriel : loisirs@cantonshefford.qc.ca

Service de l'urbanisme et de l'environnement

Téléphone : 450 539-2258, poste 223
Courriel : urbanisme@cantonshefford.qc.ca

Service des travaux publics

Téléphone : 450 539-2258, poste 0
Courriel : info@cantonshefford.qc.ca

Service de sécurité incendie et urgences

LA CASERNE DES POMPIERS : 450 539-2258, poste 401
Courriel : couture.luc@cantonshefford.qc.ca

POLICE : 9-1-1
INCENDIE : 9-1-1

Urgence et certains cas majeurs

En dehors des heures d'ouverture de bureau de la Municipalité du Canton de Shefford, veuillez communiquer **pour toute urgence et pour certains cas majeurs** (par ex. : problèmes importants avec le réseau routier, animaux errants, etc.) en signalant le tout via l'application **Voilà! Signalement** ou avec la Sûreté du Québec au 450 310-4141.





Adresses postales des bureaux municipaux

Mairie

245, chemin Picard, Shefford, QC, J2M 1J2

Garage municipal

218, chemin Robinson, Shefford, QC, J2M 1G9

Caserne incendie

96, rue Raymond-Lemieux, Shefford, QC, J2M 1Y5

Heures d'ouverture de la mairie :

Lundi : 8 h 30 à 16 h 30

Mardi : 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : 9 h à 16 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 16 h



D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Communications

Bulletin municipal

Le bulletin municipal de la Municipalité du Canton de Shefford est un outil de communication entièrement dédié à l'information de la Municipalité du Canton de Shefford pour la population sheffordoise et ses propriétaires non-résidents. Le bulletin municipal contient des nouvelles de l'administration municipale, des différents services, des organismes de la région ainsi que des invitations aux événements. Il est distribué par la poste à chaque trimestre, donc quatre fois par année (mars, juin, septembre et décembre). Il est aussi accessible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité, dans l'onglet Services, Communications.

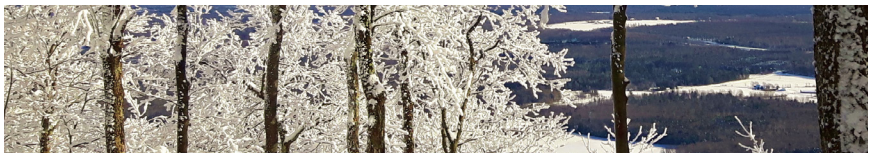
Site Internet

Le site Internet de la Municipalité du Canton de Shefford est la porte d'entrée pour les visiteurs et les futurs résidents de Shefford. Vous y trouverez de l'information portant sur la Municipalité, son historique, ses attraits, les affaires municipales, le conseil municipal, une description des différents services avec leur particularité, les diverses politiques, les organismes, etc. Le site Internet regroupe toute l'information pertinente pour quiconque souhaite s'établir à Shefford. Il est accessible au cantonshefford.qc.ca.

Infolettre régulière

Demeurez à l'affût des nouvelles provenant de la Municipalité du Canton de Shefford en vous inscrivant à l'infolettre régulière, au bas de la page d'accueil du site Internet au cantonshefford.qc.ca.

Celle-ci est expédiée aux abonnés par courriel deux fois par mois. Vous y trouverez diverses nouvelles (communiqués, consultation publique, sondage, avis publics, invitations) reliées à la Municipalité ainsi que des rappels des activités, des événements et des dates à retenir.





Infolettre spéciale

Dans une situation de danger potentiel dans la Municipalité du Canton de Shefford, seuls les abonnés à l'infolettre spéciale recevront un message d'alerte. Ce pourquoi il serait important de vous y abonner en vous rendant sur la page d'accueil du site Internet au cantonshefford.qc.ca.


L'infolettre spéciale est envoyée uniquement en cas de sinistre majeur. Le message d'alerte à la population indiquera, notamment la nature du sinistre, sa localisation ainsi que les consignes de sécurité à suivre.

*Toutefois, si vous êtes abonnés à l'infolettre régulière et que vous désirez recevoir les messages d'alerte en cas de sinistre majeur, il faut vous abonner aussi à l'infolettre spéciale.

Facebook

La Municipalité du Canton de Shefford est à l'ère des réseaux sociaux puisqu'elle dispose de sa propre page Facebook Canton Shefford.

Par cet outil interactif, la Municipalité diffuse de l'information provenant de ses différents services et autres sujets pouvant susciter l'intérêt des abonnés. Que cela concerne les Travaux publics, lors d'une fermeture de chemin, le Service incendie ou bien les Loisirs pour promouvoir un événement et y inviter la population, la page Facebook [Canton Shefford](#) devient un incontournable.

La population demeure informée en tout temps en s'y abonnant. Suivez-nous sur 

Rôle d'évaluation foncière



Le rôle d'évaluation foncière de votre propriété est révisé tous les trois ans et établi en fonction de la valeur réelle de votre maison par des évaluateurs agréés. Il sert de base d'imposition pour la taxe foncière et la taxe scolaire afin de répartir équitablement les charges fiscales entre les propriétaires.

La Municipalité attribue cette responsabilité à la MRC de La Haute-Yamaska qui accomplit cette tâche pour la plupart des municipalités de la MRC.

L'évaluation est établie en fonction de la valeur réelle de la propriété, en tenant compte des conditions du marché immobilier dix-huit mois avant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation.

Pour toute question concernant le rôle d'évaluation de votre propriété, il faut vous adresser à la MRC de La Haute-Yamaska en téléphonant au 450 378-9976 ou en vous rendant sur le site haute-yamaska.ca.

Taxation

La Municipalité du Canton de Shefford a adopté un règlement, en janvier 2019, permettant aux citoyens de payer leurs taxes en cinq versements égaux.

Selon la *Loi sur la fiscalité municipale* et la réglementation, si le total des taxes foncières municipales comprises dans un compte est d'au moins 300 \$, le débiteur a le droit de payer en un seul ou en **cinq versements égaux**.

Tout versement échu, à partir de la date de son échéance, porte intérêt.

Travaux publics

Demande urgente

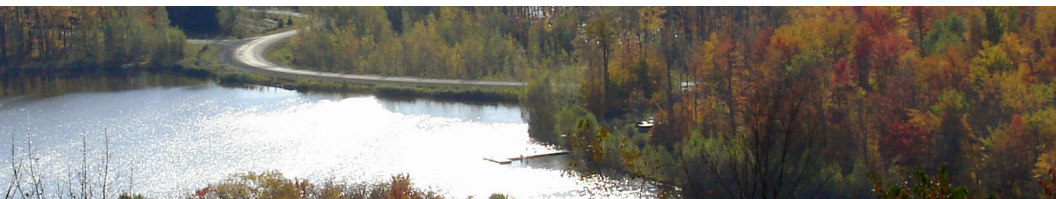
Pour toutes situations urgentes, où la sécurité des usagers pourrait être compromise, tels fossé obstrué, arbre nuisant à la circulation, affaissement de la chaussée ou condition routière dangereuse, veuillez composer le 450 539-2258, poste 0 et en dehors des heures de bureau, composer le poste 7.



Demande non urgente - Application Voilà! Signalement

Il existe plusieurs méthodes fort simples pour transmettre une demande non urgente à la Municipalité du Canton de Shefford. Vous pouvez le faire par téléphone au 450 539-2258, ou en remplissant une requête sur l'application Voilà! Signalement

Veuillez noter que la Municipalité préconise l'utilisation de l'application Voilà! Signalement et la page web pour remplir une requête non urgente, puisque celles-ci vous permettent de recevoir des suivis de l'avancement du traitement de votre requête une fois envoyée.





Déneigement

La Municipalité est divisée en trois secteurs pour un total de 181 kilomètres linéaires de rues.

Environ quatre heures sont nécessaires pour déneiger un secteur dans le cas d'une chute de neige normale de quinze centimètres ou moins. Il faut également prendre en considération que les opérateurs de déneigeuse peuvent travailler de longues heures dépendamment des conditions climatiques qui peuvent souvent être difficiles.

Ainsi, lors des opérations de déneigement et de déglacage, la Municipalité demande la collaboration des citoyens pour ne pas stationner leurs voitures dans les rues afin de faciliter ces opérations pendant et après d'importantes chutes de neige.

Règles à respecter

Interdiction de déposer la neige dans la rue ou le fossé

Il est important de ne jamais pousser votre neige dans votre fossé et de chaque côté de votre entrée près de la rue. Celle-ci peut bloquer l'écoulement d'eau et causer des dommages à la structure de rue et aux terrains avoisinants.

D'ailleurs, la Municipalité dispose d'un règlement municipal stipulant que nul ne peut pousser ou placer de la neige sur la voie publique ou dans les fossés.

Stationnement hivernal de nuit interdit

Comme bien des municipalités et villes au Québec, le stationnement hivernal de nuit dans les rues de la Municipalité du Canton de Shefford est interdit du **15 novembre au 15 avril, entre 23 h et 7 h.**

Lors des opérations de déneigement, il est important de stationner votre véhicule dans votre entrée. Tout véhicule susceptible de nuire aux opérations recevra une contravention sans préavis.



Entretien des routes

Application d'abat-poussière

L'abat-poussière liquide, utilisé par les municipalités, est du chlorure de calcium.

Avant de procéder à l'épandage, il faut procéder au nivelage de la route et attendre que sa surface soit humide. L'épandage se fait généralement au centre du chemin en ne couvrant que les voies de circulation, soit une largeur totale d'environ 4,2 mètres (14 pieds). Dans les jours qui suivent, le liquide s'étendra sur quelques mètres supplémentaires de part et d'autre de la chaussée.

Fauchage et débroussaillage

Le fauchage des accotements commence normalement vers le début de l'été. L'herbe coupée n'est pas ramassée et demeure ainsi sur place. Une deuxième coupe commence normalement vers la fin de la période estivale. L'herbe coupée demeure aussi sur place.

En ce qui a trait au débroussaillage, celui-ci s'effectue sur un tiers du territoire municipal, par année, c'est donc dire que nous couvrons l'ensemble du territoire en trois ans. Le débroussaillage s'amorce en juillet pour se terminer en octobre. Il s'effectue dans l'emprise municipale à partir de la pente du fossé du côté opposé à la rue, et ce, jusqu'à la limite de la propriété.

Le but du débroussaillage est de contrôler la pousse d'arbres et d'arbrisseaux le long des chemins, afin d'assurer une meilleure visibilité aux automobilistes dans les courbes et aux intersections et ainsi améliorer la signalisation routière. Il est donc important de ne procéder à aucun aménagement paysager ou plantation dans les limites d'emprise de rue ou de chemin.

L'appareil servant au débroussaillage déchiquette les branches et troncs d'arbre, et les copeaux sont laissés sur place. Pour les terrains aménagés jusqu'au fossé, il est donc important d'entretenir le fossé en façade de votre propriété, ce qui évitera l'accumulation de copeaux et de résidus de branches dans l'emprise aménagée et que vous entretenez.



Urbanisme et environnement

Abattage d'arbres

Sachez que les arbres, en réduisant l'impact des fortes pluies, constituent la défense la plus efficace contre le ruissellement, l'érosion et les éboulis, puisque leurs racines stabilisent les sols. De plus, en été, ils atténuent les écarts de température et ralentissent les pertes d'humidité en période de sécheresse. Enfin, les arbres sont le refuge de nombreuses espèces d'oiseaux, de petits mammifères et d'insectes.

Demande de certificat d'autorisation

Saviez-vous qu'il est interdit de couper des arbres de plus de 10 cm au DHP (diamètre hauteur poitrine) sans en faire la demande à la Municipalité?

Toute coupe d'arbre de plus de 10 cm au DHP effectuée sur le territoire du Canton de Shefford doit au préalable être approuvée par un inspecteur, même si l'arbre est mort, malade ou dangereux. À cet effet, vous devez remplir et remettre une demande de certificat d'autorisation pour coupe d'arbres.

Il existe plusieurs normes sur la coupe d'arbres, alors avant de penser à couper, informez-vous auprès de la Municipalité! Sachez qu'un citoyen qui coupe un arbre sans autorisation est passible d'une amende minimum de 500 \$.

Pour plus d'information, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 539-2258, poste 223.

Abris d'autos temporaires

Pour se préparer à la saison hivernale, l'installation d'abris temporaires pour automobiles est permise.

Toutefois, un abri temporaire peut être installé qu'à partir du **15 octobre** et il doit être démonté et retiré au plus tard le **15 avril** de l'année suivante.

Agrile du frêne

L'agrile du frêne est un insecte ravageur, originaire d'Asie, qui s'attaque qu'aux frênes. Les infestations peuvent leur causer des dommages importants. Le dépérissement, voire la mort, des arbres infestés par l'agrile du frêne est dû aux larves qui vivent sous l'écorce des frênes. En 2008, l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments) a confirmé la présence de l'agrile du frêne dans la région.

Quoi faire pour éviter la propagation de cet insecte nuisible ?

- Abattre les frênes infestés entre le 1^{er} octobre et le 15 mars;
- Éviter le déplacement de produits du frêne et de mettre les branches de frêne dans la collecte des ordures ménagères; les apporter à l'écocentre entre le 1^{er} octobre et le 15 mars, ou les faire broyer en copeaux sur place (plus petits que 2,5 x 2,5 cm sur deux dimensions).

Comment identifier un frêne infesté?

- Galeries en forme de « S » entre l'écorce et le bois
- Trou en forme de « D » dans l'écorce
- Dépérissement de la cime de l'arbre
- Présence de pousses sur le tronc et les racines
- Fendillement de l'écorce à la verticale

(Source : Ressources naturelles Canada)

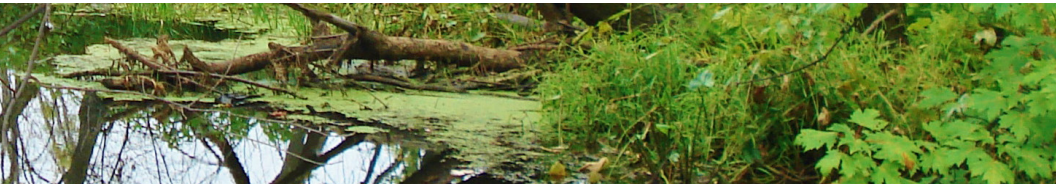


Bandes riveraines

Aux propriétaires de bandes riveraines, sachez qu'au Canton de Shefford, on dénombre plusieurs cours d'eau, quelques lacs et une rivière.

Aux abords de ceux-ci, nous retrouvons une bande riveraine qu'il faut obligatoirement préserver puisqu'elle joue un rôle de filtre contre la pollution, le contrôle de l'érosion et elle constitue un écosystème performant qui accueille une faune et une flore diversifiées. La bande riveraine est l'une des stratégies qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau.

Pour connaître la réglementation, visitez le haute-yamaska.ca, rubrique *Bandes riveraines*.










Espèces exotiques et envahissantes

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, un animal ou un micro-organisme qui est introduit hors de son aire de répartition naturelle. Son établissement ou sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Comment sont-elles introduites?

La plupart des EEE sont introduites dans notre environnement par les eaux de lest (ballast) des navires, par la navigation de plaisance, par des activités comme l'aquariophilie, l'horticulture ou l'aquaculture et par le commerce des animaux de compagnie. Le transport, notamment celui des marchandises, les maladies des espèces sauvages, le bois d'emballage et le bois de chauffage peuvent aussi être des voies d'entrée, ou « vecteurs », des EEE.

Liste de quelques espèces exotiques envahissantes :

-  La renouée du Japon
 -  La berce du Caucase
 -  Le myriophylle à épis
 -  Le nerprun bourdaine
 -  La salicaire commune
 -  Le phragmite australis (roseau commun)
 -  L'alliaire officinale ou que l'on surnomme aussi herbe à l'ail et Garlic Mustard
- (Source : Gouvernement du Québec)



La renouée du Japon



La berce du Caucase



Le myriophylle à épis



Le nerprun bourdaine



La salicaire commune



Le phragmite australis



L'alliaire officinale

Comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal afin de donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (PIIA, dérogation mineure, PPCMOI, toponymie, etc.).

Le comité est composé de six membres, dont cinq résident(e)s de la Municipalité ainsi qu'un(e) membre du conseil municipal. La prédominance de résident(e)s dans ce comité permet aux élu(e)s d'entendre et de profiter de divers points de vue relatifs à des questions d'urbanisme.

Chaque membre du comité est lié à des règles de confidentialité et d'intégrité. Le comité évalue chaque demande qu'il reçoit sur des bases objectives, et ce, dans le but principal de protéger l'intérêt public.

Demande de dérogation mineure

Grâce à l'adoption du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, la Municipalité s'est dotée d'un mécanisme flexible afin de permettre, dans des cas exceptionnels et où il existe un préjudice sérieux, de déroger au règlement de zonage ou de lotissement.

Il arrive que lors d'une vente de propriété, un arpenteur-géomètre relève une situation de non-conformité au règlement de zonage. Par exemple, il se pourrait que la résidence ait été implantée à l'intérieur de la marge arrière par erreur lors de la construction. Dans ce cas, il serait alors difficile de déplacer la résidence...c'est pourquoi la procédure de dérogation mineure existe.

Afin de présenter une demande de dérogation mineure, vous devez remplir le formulaire de demande de dérogation mineure et payer les frais associés à la demande.

N'est pas une demande de dérogation mineure recevable :

- Une demande de dérogation mineure visant des dispositions du règlement de zonage ou de lotissement relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;
- Une demande ne respectant pas les objectifs du plan d'urbanisme ;
- Une demande à l'intérieur d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;
- Une demande visant des travaux en cours ou déjà exécutés lorsque ceux-ci ont été réalisés sans permis ou effectués de mauvaise foi.

Entretien d'un puits

À Shefford, la plupart des résidences sont munies d'un puits pour s'approvisionner en eau potable. Il en va de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer de la bonne qualité de son eau et de son puits.

La Municipalité recommande d'effectuer l'entretien de votre puits artésien deux fois par année, soit à l'automne et au printemps. Même si un puits artésien nécessite peu d'entretien comparativement à un puits de surface, mieux vaut faire preuve de vigilance et noter toute modification de la qualité de l'eau ou de l'apparence du puit.



Numéro d'immeuble (réglementation)

Chaque immeuble, situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford, doit être doté d'une plaque d'identification visible indiquant le numéro de l'immeuble.

Pour ce faire, un règlement municipal a été adopté par le conseil municipal. Il stipule, entre autres, que les plaques d'identification de numéros d'immeubles doivent être installées à une distance maximale de 1.5 mètres (5 pieds) de l'entrée donnant accès à la voie de circulation et à une distance minimale de 2.5 mètres (8.2 pieds) et maximale de 3 mètres (10 pieds) de la zone de roulement de la voie de circulation à l'exception des cas particuliers.

Pour connaître toutes les modalités de ce règlement, vous pouvez vous rendre sur le site Internet cantonshefford.qc.ca ou bien communiquer avec le Service d'urbanisme au 450 539-2258, poste 223 ou par courriel à urbanisme@cantonshefford.qc.ca.



Permis et règlements

Demande de permis ou de certificats d'autorisation

Le Service de l'urbanisme veille à la planification du territoire en tenant compte de l'équilibre des milieux humains, socio-économiques et physiques.

Vous trouverez l'ensemble des formulaires de demandes de permis ou de certificats d'autorisation sur le site Internet de la Municipalité au cantonshefford.qc.ca.

Le service répond également aux plaintes que vous voudriez formuler relativement à des infractions à différents règlements municipaux (zonage, Règlement général G-100, etc.).

Règlement général G-100

Le Règlement général G-100 prévoit diverses dispositions concernant, entre autres, les nuisances, la sécurité, la paix et l'ordre public, le stationnement, la circulation, la marche au ralenti du moteur des véhicules routiers, certaines activités et commerces, les animaux et les systèmes d'alarme. Il fixe également les infractions en ces matières et prévoit les sanctions qui y sont rattachées.

Les citoyens sont invités à consulter ce règlement sur le site Internet dans l'onglet Services, Citoyen.

Règlements d'urbanisme

Le Service de l'urbanisme applique l'ensemble des règlements d'urbanisme pouvant affecter votre propriété. La disponibilité de ces règlements sur le site Internet de la Municipalité se veut d'abord et avant tout un outil d'information. Dans tous les cas, les textes officiels des règlements prévalent.

Vous trouverez sur le site :

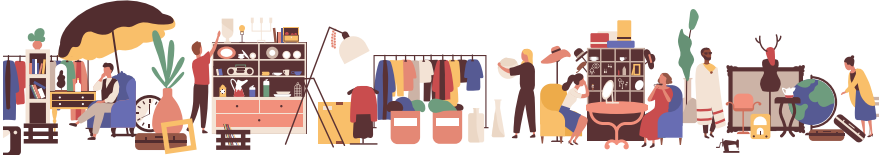
- Règlement de zonage et plan de zonage
- Règlement de lotissement
- Règlement de construction
- Règlement de permis et certificats
- Règlement sur les conditions d'émission de permis de construction
- Règlement relatif aux PIIA
- Règlement sur les dérogations mineures
- Règlement sur les PPCMOI

Il est possible de rencontrer le personnel de ce service afin qu'il puisse vous guider adéquatement dans votre projet. Pour joindre le Service de l'urbanisme : urbanisme@cantonshefford.qc.ca ou 450 539-2258, poste 223.

Vente-débaras

Il est interdit à toute personne de faire ou de permettre que soit faite une vente-débaras à moins d'avoir préalablement demandé et obtenu auprès de la Municipalité un certificat d'autorisation de vente-débaras. Les conditions suivantes doivent être respectées :

- La vente doit avoir lieu sur un terrain occupé par un usage résidentiel;
- La vente doit être effectuée par l'occupant d'un logement situé sur le terrain où se déroule la vente;
- Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
- Pour la durée de la vente seulement, le détenteur d'un certificat d'autorisation de vente-débaras peut installer une affiche sur sa propriété et une en bordure d'une voie de circulation. Ces affiches doivent avoir une superficie maximale de 0,50 m². Les affiches doivent être enlevées au plus tard 48 heures après la fin de la vente-débaras;
- Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.





Sécurité



Service incendie

Le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford est composé d'un directeur et d'un assistant-directeur ainsi que d'une équipe de pompiers volontaires qui assurent la protection des citoyens contre les incendies. D'ailleurs, des ententes régionales permettent des interventions plus rapides et plus efficaces.

Conformément aux exigences prévues au Schéma de couverture de risques de la MRC de La Haute-Yamaska, le Service de sécurité incendie de Shefford doit faire une visite de prévention de tous les bâtiments sur son territoire.

Ces visites ont pour but de sensibiliser et d'informer les citoyens sur les mesures à adopter pour prévenir les incendies dans leur résidence. Aussi, elles permettent de valider la présence et la conformité des avertisseurs de fumée qui demeurent la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant de l'immeuble.

Le rôle du Service de sécurité incendie est de conseiller et d'éduquer les citoyens sur les mesures de sécurité à prendre afin de prévenir le risque d'incendie. Les pompiers volontaires, quant à eux, ont le mandat de premiers répondants en cas d'accident.

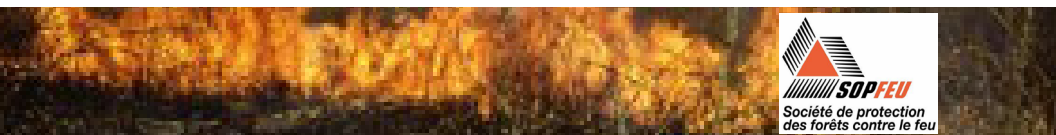
Le Service de sécurité incendie est situé au 96, rue Raymond-Lemieux, à Shefford.

Feux extérieurs et permis

Feux à ciel ouvert

À l'intérieur des limites du Canton de Shefford, il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumer un feu à ciel ouvert dans un endroit privé ou public sans avoir préalablement obtenu un permis de la Municipalité.

Il faut savoir que la majorité des incendies dus au brûlage extérieur se fait en période de sécheresse, d'où l'importance de vérifier l'indice danger d'incendie de la SOPFEU disponible sur le site Internet de la Municipalité au cantonshefford.qc.ca ou encore sur le site Internet de la SOPFEU au sopfeu.qc.ca. Cet indice vous permettra de savoir si la période est propice ou non aux feux à ciel ouvert.



Permis de brûlage

Le permis de brûlage est valide pour une période de sept (7) jours à compter de la date de son émission. Un nouveau permis doit être fait à l'expiration de ce délai. Il est automatiquement suspendu dans l'éventualité où il y aurait interdiction de brûlage. Il peut aussi être révoqué si le demandeur fait défaut de respecter les conditions d'émission du permis.

Ce permis gratuit vise principalement à assurer votre sécurité. Pour l'obtention de ce permis ou pour toute question, veuillez communiquer avec le Service de sécurité incendie au 450 539-2258, poste 402 ou en remplissant le formulaire en ligne.

Numéro d'immeuble

Dans le but d'assurer la sécurité de ses citoyens et faciliter le repérage des propriétés, notamment par les services d'urgence et d'utilités publiques, chaque propriété située sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford doit être dotée d'une adresse civique lisible et visible.

Le numéro d'immeuble est attribué, sans frais, par la Municipalité lors de l'émission du permis de construction. La plaque d'identification du numéro d'immeuble d'une propriété doit être installée à compter du moment où le bâtiment est occupé et habité pour la première fois.

Tout bâtiment principal doit comporter un numéro d'immeuble lisible, visible et affiché conformément au règlement municipal.

Pour connaître la procédure pour une installation conforme, veuillez contacter le Service d'urbanisme au 450 539-2258, poste 223.

Programme PAIR

Le programme PAIR est un service GRATUIT de surveillance téléphonique à distance qui s'assure de la santé de la personne abonnée par un appel quotidien automatisé.



Ce service s'adresse aux :

- Personnes âgées
- Personnes vivant seules
- Couples
- Personnes convalescentes
- Toute personne qui en fait la demande

Ce service offre aussi les services suivants :

- Rappel de médicaments
- Rappel de la prise de glycémie
- Rappel de bien vous alimenter
- Rappel de faire de l'exercice

Ces appels quotidiens sont rassurants tant pour les abonnés que pour leur famille. Les organisations policières participent au bon fonctionnement du programme PAIR.

Comment fonctionne-t-il ?

Le logiciel SOMUM Surveillance, qui est le moteur du programme, effectue les appels quotidiens à une heure prédéterminée par les responsables du programme. Si l'abonné ne répond pas, deux autres appels sont effectués avant qu'une alerte ne soit déclenchée au poste de police. Par la suite, le service de police prend la relève et se rend au domicile de la personne pour vérifier son état, s'il y a lieu.

Pour en savoir davantage sur ce programme, vous pouvez visiter le site Internet au programmepair.com ou vous informer auprès du Centre d'action bénévole aux 4 vents à Waterloo qui offre ce service en composant le 450 539-2395.

Sécurité et santé publique

Police

La surveillance du territoire est confiée à la Sûreté du Québec (SQ), dont les bureaux sont situés au 415, rue de la Cour, à Waterloo.

Téléphone : 450 539-3252

Numéro d'urgence : 9-1-1



Alarme résidentielle

Il est fortement recommandé de remplir la fiche qui accompagne votre compte de taxes en début d'année afin d'identifier au moins deux répondants en cas de déclenchement de votre système d'alarme durant votre absence.

Sachez qu'une première intervention policière due à un système d'alarme défectueux entraîne une amende.

Infolettre spéciale

Dans une situation de danger potentiel dans notre Municipalité, seuls les abonnés à l'infolettre spéciale recevront un message d'alerte. C'est pourquoi il est important de vous y abonner en vous rendant sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au cantonshefford.qc.ca.

Le message d'alerte à la population indique, notamment la nature du sinistre, sa localisation ainsi que les consignes de sécurité à suivre.

Trousse d'urgence

Rappelez-vous qu'il est essentiel d'avoir en tout temps à la maison une trousse d'urgence contenant les articles essentiels qui vous permettront de subsister pendant les trois premiers jours (72 heures) d'une situation d'urgence et que vous pourrez apporter en cas d'évacuation.

www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer/maison/

Liens utiles pour vous préparer aux sinistres :

www.securitepublique.gouv.qc.ca

www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/coordonnees/urgence-en-securite-civile-247/

www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/qui-fait-quoi.html#c101005

Croix-Rouge

La Croix-Rouge est un organisme qui vient en aide aux personnes qui ont tout perdu lors d'un sinistre. Elle offre des services d'hébergement d'urgence, d'habillement et de nourriture pour une durée de 72 heures; des cours de secourisme et de gardiens avertis ainsi que des services d'information et d'intervention auprès de sinistrés pour la région de la Haute-Yamaska.

Le bureau de la Croix-Rouge est situé au

170, rue Saint-Antoine Nord
bureau 216
Granby, QC
J2G 5C8.

Téléphone sans frais :1-800-363-7305

Téléphone d'urgence :1-877-362-2433

Courriel : info.cr.hybm@gmail.com

Page Facebook : www.facebook.com/crhybm/

Site Internet : www.croixrouge.ca

Info-Santé 811

Info-Santé 811 est un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel. Le 811 est le numéro de téléphone unique de ce service. Composer le 811 permet de joindre rapidement une infirmière en cas de problème de santé non urgent.

Maladie de Lyme

La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant jusqu'en automne.

Les personnes faisant des activités de plein air en forêt (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt), les enfants jouant dans le bois et certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) risquent davantage d'être exposés aux tiques.

Pour connaître les mesures de précaution recommandées et les étapes à suivre si vous avez été piqué, consultez le site :

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme/



Loisirs



La Municipalité du Canton de Shefford offre divers événements et activités de loisir sur son territoire.

La programmation des événements et activités de la Municipalité est diffusée trois fois par année (printemps/été, automne et hiver) dans un dépliant livré dans les boîtes postales des citoyens et disponible à la mairie du Canton de Shefford.

Loisirs et inscription en ligne

L'inscription en ligne aux activités est disponible.

Avant de commencer votre inscription, vous devez vous assurer des points suivants:

- Avoir une adresse courriel valide (préalable pour ouvrir votre dossier);
- Avoir en main votre carte de crédit si vous vous inscrivez à un cours ou un atelier payant (Visa ou Mastercard, site sécurisé);
- Si c'est votre première visite, vous devez ouvrir votre dossier familial (ou client seul). Ce dossier vous permettra de créer votre code d'utilisateur et votre mot de passe. Cette étape se fait une seule fois. Lors de votre prochaine visite, vous n'aurez qu'à entrer directement votre code d'utilisateur et votre mot de passe;
- Vous êtes maintenant prêt à vous inscrire en cliquant sur l'onglet « se connecter » en haut à droite et ensuite sur « créer mon dossier » si c'est la première fois. Ensuite, lisez bien les étapes pour continuer et si vous éprouvez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter au 450 539-2258, poste 239.

Le principe du « premier arrivé, premier servi » s'applique jusqu'à ce que les groupes d'activités soient complets. Une priorité est toutefois offerte aux résidents de Shefford. Les non-résidents peuvent s'inscrire en ligne seulement à partir de la date inscrite dans la programmation des loisirs et doivent payer 50 % de plus que les résidents.

Notez bien qu'il est possible de s'inscrire à la mairie de Shefford, au 245 chemin Picard en payant comptant, par chèque ou par débit en vous présentant à la date indiquée dans la programmation des loisirs.

Organisme et partenaire

- Aînés Actifs+

Pour vous inscrire aux activités de l'organisme Aînés Actifs+ de Shefford, vous devez communiquer avec eux en téléphonant au 450 539-2258, poste 231 ou par courriel au aaplushefford.ressources@gmail.com ou consultez leur [page Facebook](#).

- Cardio Plein Air

Pour vous inscrire aux cours offerts par Cardio Plein Air, vous devez le faire par le biais de leur site web au cardiopleinair.ca ou en contactant Mme Corinne Landry au 450 293-0066.

Ententes intermunicipales

Pour assurer une diversité dans l'offre de loisirs, le Canton de Shefford a conclu des ententes en matière de loisirs avec les villes de Granby et de Waterloo. Pour participer aux activités de la Ville de Granby, il vous faut la carte-loisirs.

Obtenir ou renouveler votre carte-loisirs

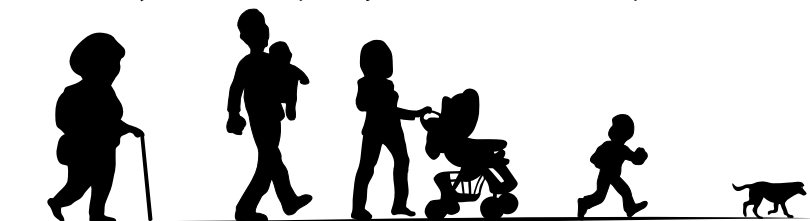
Pour ce faire, vous devez d'abord obtenir une attestation de résidence émise par la Municipalité du Canton de Shefford et payer les frais en cours (valide pour 2 ans). Les frais sont réclamés pour chaque attestation demandée. À compter du 5^e membre d'une même famille, les attestations sont émises sans frais. Prenez note que ce montant représente 40 % du coût total qui nous est chargé par la Ville de Granby. La Municipalité du Canton de Shefford absorbe 60 % des coûts.

Avantages reliés à la carte-loisirs

- Inscription aux activités de loisir de la Ville de Granby;
- Accès gratuit au Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB);
- Rabais de 50 % pour l'entrée au Zoo de Granby;
- Accès aux différents services de la bibliothèque de la Ville de Granby.

Procédure pour obtenir l'attestation de résidence et la carte-loisirs

- 1 Envoyez à l'adresse courriel suivante info@cantonshefford.qc.ca votre numéro de téléphone, votre adresse courriel, une photo recto-verso de votre permis de conduire, une photo de votre carte d'assurance-maladie ainsi que la carte-loisirs de Granby échue (pour un renouvellement) pour tous les adultes de la famille qui désirent obtenir une carte-loisirs de Granby. Pour les enfants, nous demandons comme preuve de résidence: la première page du bulletin scolaire ou un reçu du service de garde.
- 2 Ensuite, rendez-vous sur la plateforme d'inscriptions en ligne Sport-Plus, et cliquez sur l'onglet en haut à droite Inscription aux activités et choisissez l'activité Attestation de résident et payez votre attestation par carte de crédit.
- 3 En terminant, lorsque nous aurons reçu votre paiement ainsi que les preuves de résidence valides par courriel, nous vous retournerons votre ou vos attestation(s) que vous pourrez faire imprimer et présenter à la Ville de Granby pour obtenir votre carte-loisirs.
- 4 Prenez note que vous pouvez obtenir votre attestation en vous présentant à la mairie en ayant en main les pièces justificatives énumérées au point 1.



Politique des loisirs

La Politique sur les loisirs du Canton de Shefford vise à assurer, en faveur des citoyens, une disponibilité et une accessibilité à des activités de loisir variées; à déterminer l'effort financier municipal à consentir à cet effet, en tenant compte de la capacité financière des citoyens, tant en matière de taxation qu'en matière de contribution personnelle aux services et à intégrer une préoccupation d'équité dans le versement d'un soutien financier aux citoyens.

Les résidents des autres municipalités peuvent s'inscrire aux activités de la Municipalité moyennant une surcharge de 50 % du prix de l'activité chargée directement aux citoyens.

Les citoyens du Canton de Shefford ont toutefois priorité pour s'inscrire aux activités offertes par la Municipalité.

Demande de remboursement

En vertu de sa Politique sur les loisirs, la Municipalité du Canton de Shefford offre un soutien financier à ses citoyens qui participent à certaines des activités de loisir offertes par les Villes de Granby, Waterloo et Bromont. Pour obtenir ce soutien financier, le formulaire de demande de remboursement doit être obligatoirement complété et soumis à la Municipalité, avec les documents requis, avant le 31 décembre de l'année où l'activité a commencé.

Ce soutien financier est octroyé jusqu'à concurrence de 200\$ par enfant, par activité admissible, et ce, pour un montant maximum annuel total de 500\$ par famille. La contribution sera émise dans les trente (30) jours suivants l'une des quatre (4) dates d'échéance suivantes, soit le **31 mars, le 30 juin, le 30 septembre ou le 31 décembre** de l'année en cour.

Réclamation du soutien financier

La réclamation du soutien financier s'effectue en soumettant à la Municipalité :

- le formulaire de demande de remboursement dûment complété (disponible à la mairie et en ligne au cantonshefford.qc.ca);
- le reçu de l'activité indiquant le nom et l'adresse du participant, le lieu, le coût ainsi que le nom de l'activité. Veuillez y inscrire le nom des deux (2) parents;
- une preuve de résidence du participant (habituellement une copie du plus récent bulletin scolaire et, pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école, un reçu du service de garde).

*Seuls les formulaires dûment complétés et accompagnés des documents requis seront traités.

Remboursement pour l'annulation d'une activité ou d'une inscription

Toute demande de remboursement et de transfert doit être soumise en personne, par écrit, par télécopieur ou par courriel à mantha.nadine@cantonshefford.qc.ca. Les demandes par téléphone ne sont pas acceptées.

Conformément à *la Loi sur la protection du consommateur*, il n'y a aucun remboursement lorsqu'il s'agit d'une inscription à une activité d'une seule séance, sauf si la Municipalité annule l'activité. Dans ce cas, vos frais d'inscription vous seront remboursés en totalité.

*Pour connaître la politique de remboursement, les activités admissibles au remboursement ou accéder aux formulaires de remboursement, rendez-vous sur le site Internet au cantonshefford.qc.ca.

Culture

Bibliothèques

La population sheffordoise a accès à deux bibliothèques, soit celle de Granby ou celle de Waterloo :



Granby : 11, rue Dufferin
450 776-8310
Prêts : carte-loisirs nécessaire



Waterloo : 650, rue de la Cour
450 539-2268
Prêts : Carte d'abonné gratuite

Créatifs de Shefford

C'est à la suite d'un appel aux artistes de la région que le groupe des Créatifs de Shefford a vu le jour. Il a pour mission de favoriser et de stimuler le réseautage des artistes de chez nous, toutes disciplines confondues, de faire naître des projets ou des événements et de faire rayonner les arts et la culture à Shefford.

Depuis, une chimie s'est installée et un désir de mieux se connaître, de découvrir des talents encore discrets sur le territoire s'est manifesté. À l'occasion, des activités telles expositions, cafés-rencontres et participation aux Journées de la culture se sont déroulées. Une page Facebook a aussi été créée, Art et Culture Shefford pour joindre les gens et les informer des différentes activités.



Le circuit patrimonial est agrémenté de 20 capsules audios pouvant être téléchargées par le biais de l'application gratuite **GuidiGo**. Les visiteurs ne pouvant accéder à l'audioguide pourront quand même prendre connaissance du contenu des capsules en consultant leurs résumés intégrés dans la carte du circuit.

Ces outils sont accessibles gratuitement et vous pouvez vous procurer la carte du circuit à la réception de la mairie, dans les bureaux touristiques de la région, dans certains commerces de Shefford et aussi explorer le circuit par l'application Guidigo en suivant ce lien : www.guidigo.com/discover-tours/Canada/Shefford/all.

À noter que le circuit patrimonial a été rendu possible grâce à la participation de la Municipalité ainsi que la collaboration de l'organisme Savoir Explorer.



Musée à ciel ouvert, ARTRIA

Le Canton de Shefford est propriétaire de huit (8) sculptures réalisées par des artistes professionnels de notoriété internationale, lesquelles sont localisées à différents endroits sur le territoire longeant la piste cyclable de L'Estriade.

Ces œuvres extérieures ont été installées entre 1997 et 2015. Les plus anciennes ont toutes été restaurées en 2013 afin de les préserver.

Voici l'inventaire des sculptures de la Municipalité sur la piste cyclable :

LES ŒUVRES	Auteurs - Pays - Années	Lieux
Équilibre	Ramon Morales Rossi Venezuela, 1998	Relais des Cheminots
Prometeo - Éhécatl	Miguel Hernandez Urban Mexique, 1997	Relais des Cheminots
Espace vers le ciel	Gerardo Carbello Hernandez Mexique, 1999	Lamoureux
<<Om >>	Mauro B. Francini Diana Manni Italie, 1997	Entre Lamoureux et Lequin
L'arche de la différence	Anthony Fage Costa Rica, 1998	Relais des Cheminots
Statera	Claude Millette Canada, 2015	Relais des Cheminots
Coatl-Meztli (Snake Moon)	Jorge De Santiago Mexique, 2015	Relais des Cheminots
Créscendo # II	Claude Millette Canada, 2011	Près de David-Bouchard

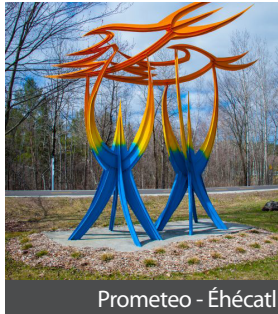
ARTRIA, le parcours des œuvres en nature

<https://artria.ca/les-oeuvres/>

<https://artria.ca/wp-content/uploads/2017/07/carte-artria-sans-pub.pdf>



Équilibre



Prometeo - Éhécatl



Espace vers le ciel



<<Om >>



L'arche de la différence



Statera



Coatl-Meztli (Snake Moon)



Créscendo # II

Vie communautaire

Aides financières

Aux organismes

En 2011, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté la Politique d'assistance financière aux organismes communautaires et aux citoyens afin de régir les demandes présentées à la Municipalité en matière d'aide financière.

Cette politique a, depuis, fait l'objet de modifications en février 2016 afin de rendre l'utilisation d'un formulaire obligatoire pour présenter une demande d'aide et pour instaurer trois (3) dates limites annuelles pour présenter une demande.

→ Objectifs de la politique

La Politique d'assistance financière aux organismes communautaires et aux citoyens a pour but de :

- Soutenir les interventions d'organismes qui assument des services auprès de la population sheffordoise;
- Favoriser une utilisation équitable des ressources publiques;
- Permettre une équité parmi les demandes d'assistances reçues.

→ Admissibilité

Seul un organisme peut présenter une demande d'assistance financière. Toutefois, une assistance pourrait aussi être allouée à un individu de la Municipalité si son geste se répercute sur des citoyens de Shefford.

→ Dates limites

Le conseil fait l'étude des demandes d'assistance financière trois (3) fois par année. À cet effet, une demande d'assistance financière doit être reçue à la Mairie, dûment complétée, **au plus tard le 15 février, le 15 juin ou le 15 octobre de chaque année.**

Toute demande reçue après l'une de ces dates sera soumise à l'atelier de travail suivant la prochaine date limite fixée pour le dépôt des demandes. Toutefois, si la demande est vraiment une urgence et si des fonds sont disponibles, le conseil se réserve le droit de l'analyser et d'y donner suite.

Aux familles

→ Programme pour l'achat de couches réutilisables

La Municipalité du Canton de Shefford dispose d'un programme de subvention de couches lavables qui est offert aux citoyens faisant ce choix écologique.

Cette politique a pour objectif de diminuer la pression sur la matière ligneuse, de réduire la quantité de déchets enfouis, d'opter pour des processus de production et de mise en marché moins nocifs pour l'environnement.

Les familles peuvent avoir accès à une contribution au montant de 100 \$ en présentant une facture pour l'achat de couches réutilisables. L'enfant doit être âgé de moins de six mois pour pouvoir bénéficier de l'aide financière.

→ Comment profiter de ce remboursement ?

- Acheter un ensemble de couches réutilisables (minimum de 18 couches);

- Présenter à la municipalité la facture originale pour l'ensemble de couches réutilisables, ainsi que la preuve de naissance et de résidence à Shefford de l'enfant concerné.

Un **formulaire d'engagement d'honneur** à utiliser les couches de coton doit être rempli et signé par les parents. Il est disponible sur le site Internet de la Municipalité dans l'onglet Services, Citoyens, Programme pour l'achat de couches réutilisables ou encore à la réception de la mairie.

→ [Demande de remboursement – Loisirs](#)

Voir l'information concernant la Politique des loisirs et demande de remboursement en page 29 de ce guide.

Aînés Actifs + de Shefford

Le regroupement les Aînés Actifs+ de Shefford est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie des aînés en brisant l'isolement, en favorisant la participation et l'inclusion sociale, tout en créant un lien de solidarité dans la communauté.

Tout au long de l'année, des activités physiques sont proposées telles la marche, le vélo, diverses activités estivales à la gloriette au parc de la Mairie; des activités pédagogiques et culturelles, notamment conférences, ateliers d'informatique, ateliers thématiques, club de lecture, etc., permettant un engagement citoyen de la part des aîné(e)s dans la vie communautaire en partageant passions et expériences entre eux et de façon intergénérationnelles, en participant activement aux discussions et réflexions communautaires et au besoin à des mini corvées d'entraide.

Comment joindre l'organisme :



Boîte vocale : 450 539-2258, poste 231

Courriel : aaplushefford.ressources@gmail.com



[@AinesActifsdeShefford](#)

Site Internet de la Municipalité : onglet Vie communautaire / Aînés Actifs + de Shefford cantonshefford.qc.ca/vie-communautaire/aines-actifs-de-shefford/

Politique des aînés

Accordant une importance au vieillissement actif des aînés sur son territoire, la Municipalité a élaboré une politique des aînés dans le cadre de la démarche MADA. Celle-ci se veut un outil pour répondre aux besoins des aînés de Shefford.

La politique des aînés et son plan d'action ont été lancés en novembre 2016.

Politique familiale

La politique familiale est un cadre de référence facilitant la prise de décision du conseil municipal actuel et futur et des différentes directions municipales sur des enjeux, tout en bénéficiant d'outils indispensables pour proposer des projets susceptibles d'améliorer la qualité de vie des familles sheffordaises.

L'élaboration de la politique familiale a interpellé tous les acteurs du milieu afin de cibler des objectifs et des actions à réaliser. Son dévoilement et celui du plan d'action ont eu lieu en octobre 2019.



Espaces verts

Parcs municipaux

Les parcs municipaux ou de quartiers sont à la disposition des familles pour faire des activités. Ils sont situés :

- Parc Maher, au 65, rue Maher
- Parc de la Mairie, au 199, rue Robinson Ouest (intersection Route 112 et chemin Picard)
- Parc de l'Estriede, au 37, rue Ormaie
- Parc D'Amours, au 34, rue D'Amours

Selon les saisons, le Service des loisirs et l'organisme Aînés Actifs+ de Shefford organisent des activités pour la population dans ces différents parcs.



L'organisme sans but lucratif Conservation Espace Nature Shefford (CENS) a pour mission de participer à la conservation et à la protection de la biodiversité, de la faune, de la flore et des espaces humides du Canton de Shefford ainsi que de rendre ces milieux accessibles à la population tout en respectant leur intégrité écologique.

Pour ce faire, des objectifs ont été établis :

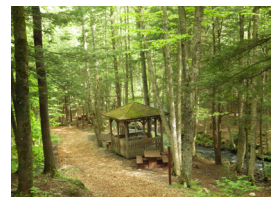
- Acquérir du territoire pour en faire des aires protégées;
- Établir des ententes avec des propriétaires ayant les mêmes objectifs de protection et d'accessibilité du territoire;
- Développer des accès piétonniers à la montagne et aux parcs avec un souci de protection et de conservation du milieu et des écosystèmes;
- Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux;
- Faire de l'éducation sur les pratiques à adopter en matière de développement durable;
- Protéger le paysage;
- Préserver la qualité des eaux souterraines et de surface.

Patrouilleurs

Des patrouilleurs bénévoles sillonnent les sentiers des parcs à Shefford.

Le patrouilleur bénévole a pour mandat de sensibiliser les usagers aux règlements municipaux afin que ceux-ci les appliquent lors de leur visite dans les différents sentiers sur le territoire.

Vous marchez régulièrement dans les sentiers des parcs à Shefford ou vous aimeriez le faire davantage? Vous souhaitez vous impliquer, à votre rythme sans obligation de jour ou d'heure, dans la communauté et pour l'environnement tout en bénéficiant de la nature? Vous aimez le contact avec les gens? Si ce défi vous intéresse, veuillez transmettre vos coordonnées à l'adresse courriel suivante: communications@cantonshefford.qc.ca et l'organisme CENS communiquera avec vous.



Réserve naturelle

Le parc écologique Jean-Paul Forand, accessible par le 167, chemin Picard ou le 12, rue Chenail, ainsi que **le parc des Montagnards**, accessible par le 333, chemin du Mont- Shefford, sont des réserves écologiques dédiées à la protection de la flore locale et de la faune.

Aménagés dans le respect de l'intégrité écologique des milieux, les parcs offrent des kilomètres de sentiers destinés à l'observation de la nature. La randonnée pédestre, le ski de fond et la raquette y sont régulièrement pratiqués au parc Jean-Paul Forand, alors qu'au parc des Montagnards c'est plutôt la randonnée pédestre en toute saison.

Les randonneurs doivent demeurer dans les sentiers afin d'assurer l'intégrité du couvert végétal.

Fermeture du parc des Montagnards

Le parc des Montagnards est ouvert tous les jours de 6 h jusqu'au coucher du soleil. À chaque année, vers le mois d'avril ou mai, l'accès au parc des Montagnards est fermé aux visiteurs pour quelques semaines en raison de la période de dégel. Cette pause permet aux sentiers de se stabiliser après la fonte des neiges et du chemin de glace qui se forme sous les pas et les raquettes des randonneurs en hiver.

Règles à respecter

Les chiens **en laisse seulement** sont permis au **parc écologique Jean-Paul Forand**. Pour aider à garder propre notre parc écologique, la Municipalité met à la disposition des propriétaires de chiens, à l'entrée du parc, un distributeur de sacs biodégradables pour amasser les déjections canines.

Toutefois, la présence des chiens **est interdite au parc des Montagnards** tout comme les véhicules motorisés y sont interdits dans les deux parcs. Il est également interdit en tout temps de cueillir des plantes, fleurs, champignons et fruits sauvages ainsi que de prélever tout autre élément naturel dans les parcs; de relâcher ou abandonner des animaux sauvages ou domestiques, de camper et faire des feux.



Pistes cyclables

L'Estriade, l'une des plus belles pistes cyclables au Québec avec ses 21 kilomètres, traverse notre municipalité sur 12 kilomètres et fait partie de la Route verte.

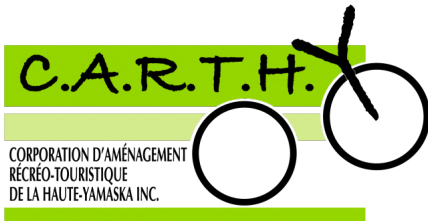
Il existe trois principales traverses à vélo sur le territoire de Shefford, soit Saxby, Coupland et la route 241. Il est important de savoir que ce sont les automobilistes qui ont priorité en tout temps lors des passages aux traverses.

À la traverse sur la route 241, vous y trouverez Le Relais des Cheminots qui est un lieu d'accueil touristique pour les cyclistes. De l'information portant sur la région, un air de repos et des toilettes sont à votre disposition. Il est ouvert de mai à octobre et uniquement si la température le permet.

C'est la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (CARTHY) qui gère en partie le réseau cyclable en Haute-Yamaska.

Le territoire est également entouré de d'autres pistes cyclables, les amateurs de vélo ont accès à La Campagnarde qui vous dirige vers la Ville de Waterloo, La Villageoise du côté de Bromont et La Granbyenne à Granby.

Pour obtenir plus d'information sur le réseau cyclable, visitez Estriade.net.



Animaux

Animaux suspects ou morts



Vous pouvez contribuer à la surveillance de la rage du raton laveur en signalant la présence de tout raton laveur, mouffette ou renard trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif.

La rage est une maladie incurable et mortelle qui peut se transmettre d'un animal infecté à l'humain. La surveillance de cette maladie est donc essentielle pour éviter sa propagation au Québec.

Signalez la présence d'animas suspects en toute saison au 1 877 346-6763 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou en tout temps au [Québec.ca/rageduratonlaveur](http://Quebec.ca/rageduratonlaveur).

Poules urbaines

À l'exception des activités agricoles en zone agricole, la Municipalité autorise la garde d'un **maximum de trois (3) poules** pour un terrain où on retrouve une résidence unifamiliale ou jumelée, et ce, sous certaines conditions.

Il est possible de consulter les différentes modalités du règlement municipal sur le site Internet, dans la section Services, Urbanisme, Règlements, Règlement de zonage.



Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 539-2258, poste 223 ou par courriel à urbanisme@cantonshefford.qc.ca.

Animaux errants – Entente avec la SPA des Cantons

La Municipalité du Canton de Shefford dispose d'une entente avec la SPA des Cantons concernant les animaux errants (chats et chiens) et ou abandonnés sur son territoire.

Toutefois, le citoyen doit informer et obtenir une autorisation de la Municipalité en téléphonant au 450 539-2258, poste 0 avant de procéder à la capture de l'animal (chat ou chien) et le remettre à la SPA, car des frais s'appliquent. Sinon, le citoyen devra assumer la facture.

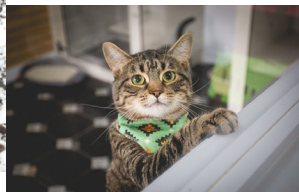
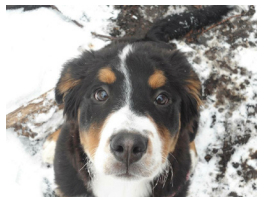


Une fois avisée par le citoyen et après vérification, la Municipalité enverra par courrier électronique une confirmation et les informations requises à la SPA. Ainsi, le citoyen pourra capturer l'animal (chat ou chien) et se présenter à la SPA.

Sensibilisation

La Municipalité du Canton de Shefford sensibilise ses citoyens à cette problématique qui est de plus en plus présente sur le territoire du fait que Shefford est un milieu rural et dispose de grands espaces verts.

Dans le but de retrouver plus facilement et plus rapidement les propriétaires d'animaux errants (chats et chiens) à Shefford, il est recommandé d'identifier votre animal. Différents moyens sont disponibles tels un collier avec médaille, une puce électronique, etc. D'ailleurs, sachez qu'une médaille pour chien est obligatoire à Shefford.



Médaille

Pour obtenir une médaille pour chien, le tarif est actuellement de 10 \$ par animal (maximum de deux chiens par résidence), qui est obligatoire sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford. Celle-ci est payable annuellement à la date d'échéance du premier versement du compte de taxes et est valide pour la période d'une année allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. À défaut de quoi, vous pouvez vous exposer à une amende minimale de 100 \$ plus les frais.

Tout citoyen de la Municipalité du Canton de Shefford qui est propriétaire ou gardien d'un ou deux chiens doit avant tout se conformer au Règlement général G-100 ou au règlement municipal disponible en ligne au cantonshefford.qc.ca. Le fait que le ou les chien(s) ait (ent) une médaille ne donne pas aux animaux le droit de circuler librement et de nuire au voisinage. Le propriétaire et/ou gardien d'un chien demeure entièrement responsable des dommages ou nuisances causés par l'animal en question.

Chien perdu ou trouvé?

Si vous avez perdu ou trouvé un chien, vous pouvez aviser la Municipalité du Canton de Shefford afin de nous transmettre les informations concernant le chien perdu ou trouvé et nous laisser vos coordonnées. Ainsi, il sera plus facile de retrouver le propriétaire de l'animal perdu ou trouvé surtout s'il possède sa médaille de la Municipalité.

Il faut savoir que la Municipalité tient à jour un registre des chiens présents sur son territoire grâce aux propriétaires qui font la demande d'une médaille annuelle pour leur animal.

Régulièrement, ce registre est transmis à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la Société protectrice des animaux des Cantons, 409, rue de la Rivière, Cowansville, 450 263-1117 afin de faciliter la recherche du propriétaire, d'où l'importance de rappeler à tout propriétaire d'acquiescer une médaille auprès de la Municipalité pour leur animal de compagnie.

Protection de la tortue des bois

Six des huit espèces de tortues présentes au Québec sont rares ou vulnérables. Tel est le cas de la tortue des bois que l'on retrouve d'ailleurs ici même à Shefford. Non seulement la tortue des bois est rare mais aussi en situation précaire, et ce, depuis mars 2005 selon la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (FSÉTHY).

La répartition de cette tortue est irrégulière et on l'aperçoit dans les rivières sinueuses, dont le fond est sablonneux et pierreux et dans les milieux terrestres adjacents. Soyez attentifs durant le mois de juin ! Les tortues femelles se déplacent plus fréquemment pour trouver un site convenable pour pondre leurs œufs. Vous les observerez peut-être en train de creuser ou de déposer leurs œufs sur l'accotement de sable ou de gravier des routes, un comportement dangereux pour leur survie en raison du risque élevé de collision.

Vous avez observé une tortue rare ?

Il est recommandé de sauvegarder cette espèce vulnérable en rapportant votre observation en trois étapes :



- Prendre une photo de la tortue;
- Notez l'endroit où vous vous trouvez;
- Remplir la fiche de signalement pour le Projet Carapace au carapace.ca.

Si vous avez connaissance d'actes de braconnage, comme la chasse ou la capture? Contactez SOS Braconnage au 1 800 463-2191.

Pour information : www.fondationsethy.org.

MRC de La Haute-Yamaska



La MRC de La Haute-Yamaska assume des responsabilités diversifiées et offre des services de proximité au bénéfice de sa communauté, notamment en ce qui a trait aux différentes collectes sur son territoire.

Chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel est responsable de se procurer son bac à ordures à ses frais. Toutefois, la MRC est propriétaire des bacs bleus (recyclage) et des bacs bruns (compost) et s'occupe des livraisons de ceux-ci sans frais. Vous devez compléter une requête en ligne à cet effet.

Collectes

À chaque fin d'année, la MRC de La Haute-Yamaska vous envoie par la poste le calendrier des collectes vous indiquant votre jour de collecte pour les :

- Matières résiduelles (ordures)
- Matières recyclables
- Matières organiques (compost)
- Encombrants ou gros rebuts
- Surplus de feuilles et de résidus de jardin
- Arbres de Noël



Pour toute question, remplir une requête ou savoir ce qui est recyclable ou non, vous pouvez consulter le site Internet de la MRC au www.genedejeter.com.

Écocentres

Afin de favoriser le réemploi, la récupération et la valorisation de matières résiduelles, la MRC de La Haute-Yamaska met à la disposition des citoyens deux écocentres pour se départir de certaines matières, et ce, écologiquement et gratuitement!

Écocentres qui desservent le territoire de Shefford :

- Granby – 1080, rue André-Liné
- Waterloo – 6550, rue Foster



Points de dépôt pour le verre :



Des conteneurs de récupération du verre sont installés aux deux écocentres. Vous pouvez y déposer les bouteilles et les contenants alimentaires en verre afin qu'ils soient recyclés à 100 %.

Si vous avez des questions concernant les écocentres et les matières acceptées, vous pouvez consulter le site Internet www.genedejeter.com ou vous pouvez communiquer avec la MRC de La Haute-Yamaska à la ligne Info-collectes au 450 378-9976, poste 2231.

Vidange des fosses septiques

À Shefford, chaque propriétaire est responsable de la gestion de ses eaux usées. Le système usuel est composé d'une fosse étanche qui ne rejette que des liquides. Ces liquides sont dirigés vers un système de traitement (il en existe différents modèles, scellés et non scellés).

La MRC de La Haute-Yamaska a l'obligation de procéder à la vidange des fosses septiques desservant moins de 2 160 litres ou 6 chambres à coucher. La vidange est effectuée aux deux ans dans le but d'éviter les risques d'obstruction de votre élément épurateur (champ d'épuration).

Pour information supplémentaire, vous pouvez consulter le site Internet haute-yamaska.ca/vidange-des-fosses-septiques/ ou vous pouvez communiquer avec la MRC de La Haute-Yamaska au 450 378-9976.

Transport collectif

Le service de transport collectif en milieu rural est accessible en Haute-Yamaska. Il s'agit d'un service offert par la MRC de La Haute-Yamaska aux citoyens qui désirent se diriger vers Granby.



Pour y avoir accès, vous devez communiquer afin de prendre les arrangements de transport requis selon les modalités du service dans votre secteur de résidence.

Transport collectif : 450 539-4515 ou 1 877 539-4515 (sans frais).

Transport adapté pour nous Inc. (TAPN)

Le Transport adapté pour nous Inc. (TAPN) est un service de transport en commun adapté aux besoins des personnes handicapées. Vous pouvez l'utiliser pour vous diriger vers Cowansville, Magog et Sherbrooke pour des raisons médicales (cliniques et hôpitaux).



Seules les personnes à mobilité réduite peuvent être admises. Un formulaire d'admission doit être complété.

Le TAPN est situé au 5401 rue Foster, à Waterloo.

Transport adapté : 450 539-4711 ou 1 877 439-4711 (sans frais).

Pour plus d'information ou pour consulter le Guide de l'utilisateur, rendez-vous sur le site Internet de Transport adapté pour nous Inc. au tapournous.ca.



Ressources

Bureau de poste

Tout le territoire du Canton de Shefford est desservi par le bureau de poste de Waterloo, situé au 5380 rue Foster, à Waterloo. Pour information, composez le 450 539-2866.

Circonscriptions provinciale et fédérale

Brome-Missisquoi

Mme Isabelle Charest, députée provinciale de la Coalition Avenir Québec (CAQ), ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine.

Shefford

Mme Andréanne Larouche, députée fédérale du Bloc québécois.

CPE Chez Nous

Le CPE Chez Nous à Shefford dispose de deux établissements sur le territoire. Il accueille les enfants de 0 à 5 ans. L'un est situé au 184, chemin Jolley (44 places) et l'autre se trouve au 249, rue Lavigne (73 places).

Coordonnées :

184, chemin Jolley, Shefford, J2M 1N4

Téléphone : 450 539-2596
Télécopieur : 450 539-2008
Directrice générale, poste 300
direction@cpecheznous.ca
Conseillère pédagogique, poste 301

249, rue Lavigne, Shefford, J2M 1W4

Téléphone : 450 539-2596
Télécopieur : 450 956-1478
Directrice générale, poste 300
direction@cpecheznous.ca
Directrice d'installation, poste 200
adjointe@cpecheznous.ca
Conseillère pédagogique, poste 201

Pour information : www.cpecheznous.ca



Le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) offre l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire à environ 10 350 élèves dans l'une ou l'autre des 33 écoles primaires de son territoire. Il offre également l'enseignement secondaire à plus de 6000 élèves dans sept écoles secondaires situées à Granby, Waterloo, Cowansville, Farnham et Bedford. Enfin, environ 3000 élèves adultes suivent des cours dans ses deux centres pour adultes à Cowansville et à Granby.

Le Centre de service scolaire est situé au 55, rue Court, à Granby (Québec), J2G 9N6. Le Centre administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h à 16h30. Informations : 450 372-0221 ou csvdc.qc.ca.

Le Lab-École Shefford vise l'épanouissement des élèves d'âge primaire, notamment par le contact avec la nature. Ainsi, il deviendra le point central de la communauté, grâce à ses nombreux espaces partagés avec les citoyens. L'école comprendra 4 classes préscolaires et 12 classes primaires. Son ouverture est prévue à la rentrée 2022.

En savoir plus : www.lab-ecole.com.



Écoles desservant Shefford

Des écoles primaires desservent le grand territoire de Shefford. Elles sont situées à Granby et à Waterloo et bientôt à Shefford avec le futur Lab-École (2022).

Santé et services sociaux

Shefford fait partie de la région administrative de l'Estrie en santé. La région offre une gamme complète de services en matière de santé.

Ligne Info-Santé 811

En tout temps, vous pouvez obtenir de l'information, par exemple, pour savoir quoi faire en cas de malaise ou s'il y a lieu de se rendre à l'urgence, pour obtenir des informations au niveau médical ou psychosocial, problèmes familiaux, violence, etc., en composant la ligne Info-Santé au 811 ou encore en vous rendant sur le site www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-social-811/

Établissements de santé :

Le Centre hospitalier de Granby
205, boulevard Leclerc Ouest
Granby (Québec), J2G 1T7
450 375-8030

L'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
950, rue Principale
Cowansville (Québec), J2K 1K3
450 266-4342

C.L.S.C. de La Haute-Yamaska
294, rue Deragon
Granby (Québec), J2G 5J5
450 375-1442

C.L.S.C. Waterloo est situé
48, rue Young,
Waterloo (Québec), J0E 2N0
450 539-3340

CIUSSS de l'Estrie
375, rue Argyll
Sherbrooke (Québec), J1J 3H5
819 780-2222

Saviez-vous qu'il existe un site Internet et un numéro de téléphone où vous pouvez appeler en tout temps pour connaître les offres de services communautaires de la région?

Par téléphone, composez sans frais le 211, et une personne vous répondra et vous demandera de quelle municipalité vous appelez et/ou votre code postal ainsi que votre date de naissance, et ce, à des fins statistiques. On vous référera au service qui concerne votre demande et/ou vos besoins.

Par Internet, il faut vous rendre sur le site au www.211quebecregions.ca, ensuite cliquer sur «Choisissez une région» dans la barre rouge, puis cliquer sur MRC Haute-Yamaska (Granby) pour faire votre recherche et connaître tous les services offerts.

Sites gouvernementaux

Commission de protection du territoire agricole du Québec www.cptaq.gouv.qc.ca

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation www.mapaq.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation www.mamh.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
www.environnement.gouv.qc.ca/

Régie du bâtiment du Québec www.rbq.gouv.qc.ca

Registre foncier du Québec en ligne www.registrefoncier.gouv.qc.ca

Recyc-Québec www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Santé Estrie - Réseau de la santé et des services sociaux www.santeestrie.qc.ca/accueil/

Sécurité des piscines résidentielles – Mesures de sécurité
www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/secureite-des-piscines-residentielles/mesures-de-secureite

Services aux citoyens www.quebec.ca

Société canadienne d'hypothèques et de logement www.cmhc-schl.gc.ca/fr/

Société de gestion des huiles usagées du Québec www.soghu.com

Société d'habitation du Québec www.shq.gouv.qc.ca

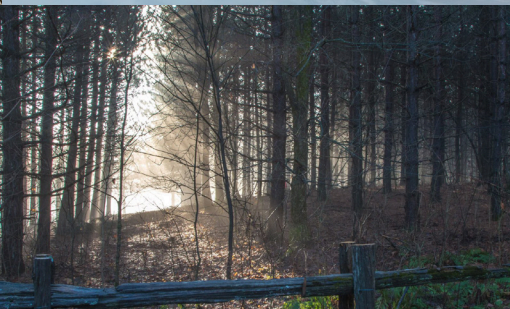
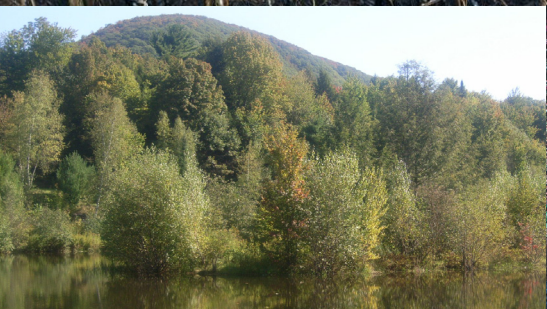
Service québécois de changement d'adresse (SQCA) www.adresse.gouv.qc.ca

SQ (Sûreté du Québec) www.sq.gouv.qc.ca

Transports Québec (Québec 5-1-1) www.quebec511.info/fr

Mes notes





Shefford
1792

L'HUMAIN *nature*
en harmonie avec la

cantonshefford.qc.ca